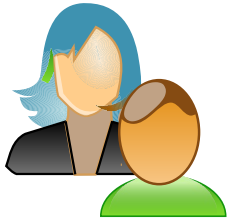

Agent

Médecin agréé

Conseil médical

1

Vous déposez votre demande auprès de votre administration

2

Votre administration transmet votre demande au secrétariat du conseil médical

3

Le conseil médical vous envoie par courrier une convocation chez un médecin expert

4

Vous prenez rendez-vous puis rencontrez le médecin expert

5

Le médecin expert envoie son rapport au conseil médical

6

Votre dossier est étudié lors de la séance suivante du conseil médical. (Vous recevez une notification par mail.)

7

Le secrétariat du conseil médical fait parvenir par courrier, l'avis rendu à votre employeur.
(Le conseil médical vous transmet ensuite l'avis rendu par mail.)

Conseil médical Restreint	
HOSPIT	ETAT
25/01/2024	25/01/2024
29/02/2024	29/02/2024
21/03/2024	21/03/2024
25/04/2024	25/04/2024
23/05/2024	23/05/2024
20/06/2024	20/06/2024
29/08/2024	29/08/2024
26/09/2024	26/09/2024
17/10/2024	17/10/2024
21/11/2024	21/11/2024
19/12/2024	19/12/2024

*Si vous disposez d'un certificat récent qui détaille votre pathologie émanant d'un praticien hospitalier, nous pourrons programmer votre dossier au conseil médical sans avoir à consulter un médecin agréé